

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 25 février 2026****Délibération N° DE 2026 007 BIS**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	31	35
Date de la convocation : 18/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
35	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, MAIRIE VIC FEZENSAC SALLE DES CONFERENCES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, LABRIFFE Pierre, CANTAN Philippe, SERRALTA Brigitte, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENs Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre, MERCIER David

Représentés : DOAT Jean-Pierre représenté par DUCES Philippe, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, GUICHARD Gilles représenté par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, CAHUZAC Philippe suppléé par MERCIER David, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, VILLENEUVE William, ARQUE Nadine suppléée par LEON Hélène, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, JAFFRES Victor, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, LAPLANE-SOTUM Corinne, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anthony CHAULET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avenant N° 1 de la Convention tripartite Vic Accueil/Commune de Vic-Fezensac/Communauté de communes D'Artagnan en Fezensac

Dans un contexte où le centre social Vic-Accueil entame en 2026 le renouvellement de son contrat de projet (2027-2030), Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il a été convenu entre les

parties un avenant à la convention initiale visant à renou
identiques, l'aide financière annuelle accordée par les collectivités.

Madame la Présidente précise qu'au 15 novembre 2026 au plus tard, un point sera réalisé entre les
trois signataires afin de convenir des nouvelles obligations éventuelles les liant.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant N°1 annexé à la présente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Anthony CHAULET
Secrétaire de séance

Publié le 27/03/2026
Transmis à la Préfecture le 27/03/2026